université PARIS-SACLAY | FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY

Formation Continue et V.A.E
Se former tout au long de la vie

Le service de la Formation Continue vous accompagne dans votre

Validation des Acquis Personnels et Professionnels VAPP

Inscrite dans le Code de l'Education et le Code du Travail, la VAPP (validation des acquis personnels & professionnels), est un dispositif créé en 1985, qui permet **d'intégrer une formation diplômante en l'absence des diplômes préalablement requis pour y accéder**. La VAPP vous offre un accès plus facile aux diplômes et à la **reprise d'études**. Elle vous permet de progresser rapidement dans les parcours de formation.

Public – Conditions d'éligibilité

- avoir interrompu sa formation initiale pendant au moins deux ans ou depuis trois ans en cas d'échec.
- être âgé de 20 ans au moins.
- avoir le statut de stagiaire de la formation continue dans le cadre d'une reprise d'études

Attention : la demande de VAPP des étudiants internationaux et des étudiants relevant de la formation initiale n'est pas assurée par notre service.

Campagne dispositif VAPP

16/01/2027 – 25/06/2027

Dates commission

3 dates prévisionnelles de commission

31/03/27 – 01/06/27 – 08/07/27

Tarif

Tarif de la VAPP : 350 Euros

Lieu

Service de la FC & VAE
Faculté des Sciences d'Orsay,
Bât 490, 3ème étage
Rue Hector Berlioz, 91405 ORSAY

Procédure

Le candidat constitue un **dossier de demande de VAPP** dans lequel il décrit et analyse ses compétences et ses connaissances acquises afin de démontrer sa capacité d'apprentissage.
Dans ce dossier, il est également demandé de rassembler différents modes de **preuves** destinées à démontrer l'expérience acquise dans la vie professionnelle et personnelle.
Une fois le dossier constitué, une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation de vos connaissances et compétences est exercée par **une commission composée d'enseignants** de la faculté. Cette commission donnera alors sa décision portant sur la demande de validation.

1. **Etude du projet de reprise d'études + VAPP par le service FC :** fiche contact, CV et lettre de motivation.

Si projet validé

2. **Constitution du dossier VAPP** : transmission du dossier VAPP par le service FC et **envoi du dossier complet par le candidat** re-vapp.sciences@universite-paris-saclay.fr au minimum 2 semaines avant la date de la commission

3. **Acquittement des frais de VAPP** auprès du service FC à réception du contrat

4. **Etude du dossier par la commission pédagogique –** avis positif ou négatif

Informations & candidature

Pour déposer une **demande de VAPP** à la faculté des Sciences de l'Université Paris-Saclay, envoyez **la fiche contact complétée**, disponible sur **notre site** ainsi que **votre CV** et **lettre de motivation** à : re-vapp.sciences@universite-paris-saclay.fr

Pour toute personne en situation de handicap, un plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) peut vous être proposé. Contact au service handicap & études :
handicap.etudiant@universite-paris-saclay.fr ou *handicap.sciences@universite-paris-saclay.fr*

Version nov. 2026